



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Au service des familles



1

2024,
CHIFFRES CLÉS
ET TEMPS FORTS



04

2

ENFANTS, JEUNES
ET PARENTS



18

3

LOGEMENT ET
CADRE DE VIE



24

4

AUTONOMIE ET
AIDE À L'INSERTION
SOCIALE



28

5

PARTENAIRES
ET TERRITOIRES



32

6

LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION



36

Edito

Bien des événements ont marqué 2024 pour la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, ses partenaires et ses collaborateurs. Deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion qui lie la Branche Famille et l'Etat, elle a été un temps à la fois de consolidation, de développement et de préparation de nouvelles étapes décisives pour poursuivre l'amélioration du service rendu aux familles et allocataires du Bas-Rhin.

Consolidation tout d'abord : comme beaucoup d'organismes de la Branche Famille, notre Caf a traversé depuis 2021 avec la mise en œuvre de la réforme des aides au logement, une période difficile qui s'est traduite par des délais allongés et une dégradation de notre relation de service. Depuis la mi-2024, nous avons retrouvé durablement une situation plus saine permettant de réduire considérablement nos délais de traitement et de renouer avec une qualité de service plus conforme aux attentes des usagers et aux ambitions des collaborateurs.

Parallèlement, nous avons poursuivi notre travail partenarial avec les acteurs locaux – collectivités et associations – dans tous les domaines inscrits dans nos conventions territoriales globales, de la petite enfance à l'animation de la vie sociale, en passant par l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le handicap ou encore le logement.

Développement ensuite : 2024 a été l'année de la mise en place du **service public de la petite enfance** et du lancement de la deuxième génération du schéma des services aux familles ; elle a aussi permis de renouveler plusieurs conventions territoriales globales avec les communes, les communautés ou regroupements de communes.

Le service public de la petite enfance a été au centre de nos échanges dans le cadre des conventions territoriales et a pu s'appuyer sur le réseau désormais très structuré des chargés de coopération qui dans leurs collectivités œuvrent avec les Conseillers de la Caf pour le développement des équipements et des plans d'actions.

Le **Schéma des services aux familles** a été **élargi et enrichi** : il a été **élargi** à toute l'Alsace en associant désormais en une seule démarche les Caf du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, les services extérieurs de l'Etat des deux départements, la Collectivité européenne d'Alsace, les représentants des associations des Maires, les représentants des professionnels de la petite enfance et de l'enfance, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale et la Région Grand-Est ; il a été **enrichi** d'un diagnostic

partagé et de priorités associant le développement de l'offre petite enfance, l'action en faveur de l'attractivité des métiers du social, la coordination des actions liées à la parentalité.

Dans le champ de la relation de service et des prestations, la Caf a mis en place une nouvelle organisation fondée sur **l'approche populationnelle**. Cette nouvelle organisation en prenant mieux en compte la situation concrète des familles et des allocataires, permet une meilleure réactivité et une coordination plus efficace entre les différents acteurs internes. Elle associe plus fortement les fonctions d'accueil, le traitement des prestations et le travail social. Elle permet aussi le développement des contrôles qualité et de la lutte contre la fraude dans un contexte réglementaire complexe et face à une précarité sociale en croissance.

2024 a enfin été l'année de plein déploiement de la **nouvelle prestation d'Aide aux Victimes de Violences Conjugales** que nous avons mise en place en l'accompagnant d'actions partenariales renforcées.

Préparation de nouvelles étapes enfin : l'année a été également consacrée à la préparation de la **Solidarité à la Source**, réforme majeure de cette période conventionnelle, à la fois pour simplifier les démarches des usagers, améliorer la qualité de notre service et apporter à notre système de prestations une plus grande fiabilité.

Nous avons par ailleurs poursuivi nos efforts de coordination entre décideurs publics et acteurs de terrain pour être demain encore plus au rendez-vous de certains défis majeurs comme par exemple la santé mentale des jeunes, la levée des freins à l'insertion professionnelle, ou l'accompagnement des personnes et des familles confrontées au handicap.

Cette année, riche de défis et de réalisations, doit ses réussites à l'engagement conjoint des personnels, des administratrices et administrateurs, des partenaires publics et associatifs.

Nous les remercions pour leur enthousiasme au service des projets, leur persévérance face aux difficultés, et en toutes circonstances, leur volonté d'agir et de servir ensemble.

Frédérique Meyer
Présidente

Francis Brisbois
Directeur

1

2024

chiffres clés et temps forts

228 341 allocataires étaient bénéficiaires d'au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2024*.

* Données non définitives. Les données dites définitives sont celles qui sont extraites 6 mois après la date d'observation.



228 341 allocataires étaient bénéficiaires d'au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2024.

Cet effectif a augmenté de 1,6% par rapport à décembre 2023 tandis qu'il diminuait de 0,9% l'année précédente. Ce sont 3 576 allocataires de plus qu'en décembre 2023.

527 522 personnes (allocataires, conjoints, concubins, enfants et autres personnes à charge) sont couvertes par les prestations de la Caf au 31/12/2024, ce qui représente 46 % de la population totale du Bas-Rhin.

Composition familiale des foyers allocataires



Âge des allocataires



1,48 milliard d'euros versés

soit une progression de 54,3 millions d'euros par rapport à l'année 2023 (+3,82%).

Dans ce total, les prestations versées s'établissent à 1,352 milliard d'euros
et les dépenses d'action sociale à 122,9 millions d'euros
(+ 7,6 M€ par rapport à 2023).

540€



versés en moyenne
chaque mois aux
allocataires de la Caf



531

collaborateurs



200 000
personnes
accueillies
en 2024

dont 49 800 en rendez-vous physique,
37 800 en rendez-vous téléphonique.
112 400 personnes accueillies en orientation



47
points
d'accueil
sur le département

(siège, agences, permanences,
espaces France services et
points d'accès numériques)



725 474
contrôles
réalisés

(échanges de données,
contrôle sur pièces ou
contrôle sur place)



247 000
allocataires
bas-rhinois
connectés à caf.fr



11 843

places d'accueil du jeune
enfant dans le Bas-Rhin



406 000

appels téléphoniques traités



117 000

courriels reçus et traités

Chargés de coopération : maîtres d'œuvre des CTG

Professionnels travaillant auprès des collectivités, les chargés de coopération sont les interlocuteurs privilégiés de la Caf, ils soutiennent et accompagnent le développement des Conventions Territoriales Globales (Ctg) en lien avec les différents acteurs du territoire.

La deuxième édition du séminaire annuel des chargés de coopération, organisée le 14 mai 2024, a rassemblé 85 personnes. La journée a été ponctuée de diverses interventions: de la Cog aux Ctg, enjeux



en matière d'accueil de la petite enfance,... Elle a aussi été le témoin de riches échanges en ateliers autour de la vie d'une Ctg.

Tout au long de l'année, des webinaires et présentations thématiques (petite enfance, parentalité, marchés publics) ont permis d'accompagner et de professionnaliser les chargés de coopération du département.

Arrivée de l'enfant : la Caf et la Cpm aux côtés des parents



Le 15 octobre, la Caf et la Cpm ont organisé une réunion commune d'information à destination des futurs parents strasbourgeois. L'objectif : les accompagner au mieux dans toutes les démarches liées à l'arrivée de leur enfant.

Prise en charge des frais médicaux, déclaration de grossesse, aides financières, solutions de garde ou découverte des services en ligne proposés sur ame.li.fr et caf.fr, ce sont plus de 50 futurs parents qui ont été accueillis par les équipes de la Caf et de la Cpm.

Bilan de cette « première » : des futurs parents ravis de cette initiative et un partenariat efficace pour offrir aux familles des réponses claires et un accompagnement complet sur leurs droits et démarches.



Une soirée Ciné-échanges autour du deuil

Le 26 novembre 2024, les travailleurs sociaux de la Caf ont organisé une soirée Ciné-échanges autour du film documentaire "Et Je Choisis de Vivre", au cinéma Le Rohan à Mutzig.

Cet événement a permis de rassembler l'ensemble des associations oeuvrant dans le champ du deuil et ainsi les mettre en relation avec les familles allocataires endeuillées. 150 personnes ont participé à cette rencontre.

Cet événement s'inscrit dans le cadre du parcours d'accompagnement au deuil proposé par les travailleurs sociaux aux allocataires ayant perdu un proche (conjoint, enfant). Un guide dédié, recensant l'ensemble des associations et leurs actions, a été édité et diffusé pour l'occasion. Il est également en consultation libre sur le caf.fr

Lutte contre les violences faites aux femmes : la Caf agit !

L'Aide d'Urgence pour les Victimes de Violences Conjugales (AVVC), versée par la Caf depuis décembre 2023, apporte un soutien financier aux victimes pour leur permettre de faire face aux dépenses immédiates (départ du foyer notamment) en attendant de trouver des solutions durables.

En 2024, la Caf du Bas-Rhin a pu accompagner près de 480 personnes pour un montant moyen versé de 847 euros.

Au-delà de la prise en charge rapide de la victime et du versement en moins de 72h de la prestation, c'est tout un accompagnement qui est mis en place au niveau de la Caf, notamment via l'action des travailleurs sociaux : interventions auprès de nos partenaires et des structures susceptibles d'accueillir des victimes de violences conjugales pour présenter la prestation, accompagnement des familles, formations des équipes en contact avec le public.

Pour parler de cette prestation et appuyer son attachement à la lutte contre les violences conjugales, la Caf a participé en novembre 2024 aux Assises européennes de lutte contre les violences faites aux femmes, au Palais de la musique et des congrès de Strasbourg.

Face au cancer, la Caf se ligue

La Caf du Bas-Rhin et la Ligue contre le cancer du Bas-Rhin ont signé une convention de partenariat et une charte d'engagement de notre entreprise contre le cancer.

Ce partenariat a pour objectif de porter ensemble, au sein de notre organisme, des actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement face

au cancer afin, notamment, de changer le regard porté sur la maladie et sur les personnes touchées, favoriser la prévention et le dépistage des cancers et faciliter le retour et le maintien dans l'emploi.

Cette convention assoit un engagement déjà pris par notre organisme depuis plusieurs années (sensibilisation durant Octobre rose et Mars bleu, participation à la course La Strasbourgeoise...).



L'approche populationnelle : vers un accompagnement plus ciblé

La Caf du Bas-Rhin engage une transformation de son organisation autour d'un principe fort : adapter son modèle de production de services aux profils et besoins réels des allocataires.

Cette approche populationnelle repose sur une segmentation des publics selon plusieurs critères – situation professionnelle, familiale, niveau de revenus – afin de mieux identifier les besoins et d'offrir un accompagnement plus juste et plus efficace.

Elle permet aussi de redonner du sens aux équipes en les spécialisant sur certaines typologies d'allocataires, renforçant ainsi l'expertise collective et la qualité du service rendu.

Accès aux droits : une expérimentation locale contre le non-recours

Sur le quartier Neudorf–Musau à Strasbourg, la Caf du Bas-Rhin s'est engagée aux côtés de la Ville et de l'Eurométropole dans une expérimentation innovante pour lutter contre le non-recours aux droits.

Objectif : repérer les personnes en difficulté d'accès aux services publics et les accompagner dans leurs démarches. Le projet cible plus particulièrement quatre moments de vie à risque de bascule dans la précarité : l'entrée dans l'âge adulte, l'arrivée d'un enfant, l'éducation en solo et le passage à la retraite. Cette démarche partenariale vise à adapter les réponses aux réalités de terrain, en agissant au plus près des habitantes et habitants.



Une journée d'étude autour des situations à risque intrafamilial

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, la Caf et ses partenaires œuvrent pour le déploiement d'un réseau d'information et de relais concernant les risques de violences intrafamiliales.

En ce sens, une première rencontre a été organisée le 16 janvier 2024 dans les locaux de la Caf, avec une 50aine de partenaires œuvrant sur cette thématique (déléguée départementale des droits des femmes, CeA, Ville de Strasbourg, Plateau de médiation familiale, Cidff, Solidarité femmes 67, Thémis, etc). Cette journée a été articulée autour de temps d'information, de tables rondes et de retours d'expérience en établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje). Le but, à terme, sera de constituer un réseau de prévention et d'information à grande échelle pour les professionnels.

Remise des prix "Elance-toi" !

Citoyenneté, solidarité, protection de l'environnement ou lutte contre les discriminations, chaque année le dispositif "Elance-toi" accompagne financièrement des projets portés par de jeunes bas-rhinois âgés de 11 à 25 ans.

Porté par la Caf du Bas-Rhin, cet appel à projets, qui vise à susciter les initiatives et l'autonomie des jeunes, a accompagné l'an dernier 72 projets, issus de tout le Bas-Rhin.

Le 19 juin 2024 s'est déroulée la 2ème édition de la remise des prix "Elance-toi", dans les locaux du Centre culturel de Brumath. Parmi tous les projets développés, trois ont été mis à l'honneur dans le cadre de cette remise de prix "Elance-toi" :

- Une mare au jardin collaboratif "Vert l'Horizon" du Centre culturel de Brumath, conçu par des jeunes du territoire de Brumath.

- Le séjour à Cracovie et au camp d'extermination d'Auschwitz, porté par des jeunes du territoire de Sauer Pechelbronn.

- Le Groupe des "Jeunes solidaires", composé de jeunes de la communauté de communes de la plaine du Rhin.

Après avoir présenté les projets réalisés, les jeunes se sont vu remettre des chèques cadeaux par la Caf.



Caf & Relais Petite Enfance, mobilisés auprès des parents !



Les Relais petite enfance (Rpe) jouent un rôle clé dans l'information et l'accompagnement des parents et professionnels. Leur déploiement devient obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants d'ici 2026.

Le Bas-Rhin est déjà pleinement couvert, avec 56 structures et 74 animateurs, assurant un maillage complet depuis l'ouverture du Rpe d'Achenheim en septembre.

Le 22 novembre, plus de 110 participants se sont réunis pour une journée d'échanges autour des actualités du réseau, de la politique d'accueil du jeune enfant et de l'accompagnement des assistants maternels, illustrant la dynamique et la coopération étroite entre la Caf et les relais.

Deux jours d'échanges avec les partenaires de la petite enfance et des Temps Libres

Les 25 et 26 mars, la Direction de l'Action Territoriale a réuni plus de 140 partenaires lors de deux journées de rencontres placées sous le signe du dialogue et du partage.

La première journée, dédiée aux établissements d'accueil du jeune enfant, a permis de présenter les évolutions portées par la nouvelle COG, notamment le cofinancement de journées pédagogiques dès 2024. Une mesure très attendue, saluée par les participants.

Le lendemain, les échanges ont porté sur les accueils de loisirs, avec un focus sur la généralisation du bonus inclusif handicap, les aides à l'investissement

et le calcul du bonus territoire. Les partenaires ont également pu découvrir le rôle de l'équipe mobile du CREJH et de l'association Aide et Intervention à Domicile dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Ces rencontres confirment la volonté de la Caf de renforcer les liens avec son réseau et d'accompagner au plus près les porteurs de projets.

Agir contre les incivilités : une campagne pour défendre le respect

Face à la montée des incivilités envers les agents, la Caf du Bas-Rhin a mis en place il y a déjà quelques années un Observatoire dédié, chargé d'assurer une veille sur le phénomène et de construire des dispositifs de prévention et des réponses adaptées. En voilà un exemple.

En mai, une campagne de sensibilisation a été lancée dans les accueils. Affiches et supports rappellent les règles du vivre-ensemble et les conséquences juridiques des comportements agressifs. Pour aller plus loin, une fresque collaborative a été réalisée dans le hall d'accueil du siège du 10

au 14 juin, en présence de l'artiste Loïc Lusnia et avec la participation d'un groupe d'agents. Une action symbolique et participative, pensée comme un espace d'échange avec les usagers autour des valeurs de respect et de bienveillance.



Immersion professionnelle à la Caf : coup de projecteur sur le métier de CSU

Le 19 avril, la Caf du Bas-Rhin a participé à l'opération « Rendez-vous en entreprise inconnue », portée par la Maison de l'Emploi de Strasbourg. Objectif : faire découvrir ses métiers à des professionnels de l'emploi et de l'insertion.

Accueillis au siège de la Caf, les visiteurs ont pu s'immerger dans le quotidien des conseillers service à l'utilisateur.

Au programme : visite des plateformes téléphoniques, du hall d'accueil, échanges avec les équipes, les encadrants et les chargés de recrutement.

Une manière concrète de valoriser les compétences requises, mais aussi de mobiliser de futurs relais pour les prochaines campagnes de recrutement.



Les Centres Sociaux du Bas-Rhin : un engagement renforcé pour l'inclusion et la laïcité

Les Centres Sociaux du Bas-Rhin poursuivent leur rôle clé dans l'animation de la vie sociale, la mobilisation des habitants et la lutte contre l'exclusion.

Lors d'une journée d'échanges dédiée, les participants ont fait le point sur la Convention d'objectifs et de gestion, les actualités nationales et locales, et travaillé collectivement sur des thèmes prioritaires : inclusion des enfants en situation de handicap, accompagnement des jeunes en rupture sociale, et visibilité des centres.

L'après-midi, Colette Legat, responsable de la mission Valeurs de la République à la Cnaf, a présenté un guide sur la laïcité, conçu pour soutenir les centres sociaux dans leurs questionnements et pratiques liées à ce principe fondamental.



Un schéma alsacien pour mieux accompagner les familles

Les Caf du Bas-Rhin et du Haut-Rhin lancent une feuille de route commune pour améliorer l'accompagnement des familles sur l'ensemble du territoire alsacien : le Schéma Alsacien des Services aux Familles 2024-2029.

Fruit d'un diagnostic approfondi, avec plus de 10000 familles consultées et 130 partenaires mobilisés, ce document stratégique fixe treize priorités, parmi lesquelles la qualité de l'accueil des jeunes enfants, le développement des temps périscolaires, l'inclusion des enfants en situation de handicap, et le soutien à la parentalité.

Piloté par le Comité Alsacien des Services aux Familles, ce schéma vise à coordonner les actions, améliorer la qualité des services et garantir une politique familiale plus lisible, accessible et adaptée aux besoins locaux.

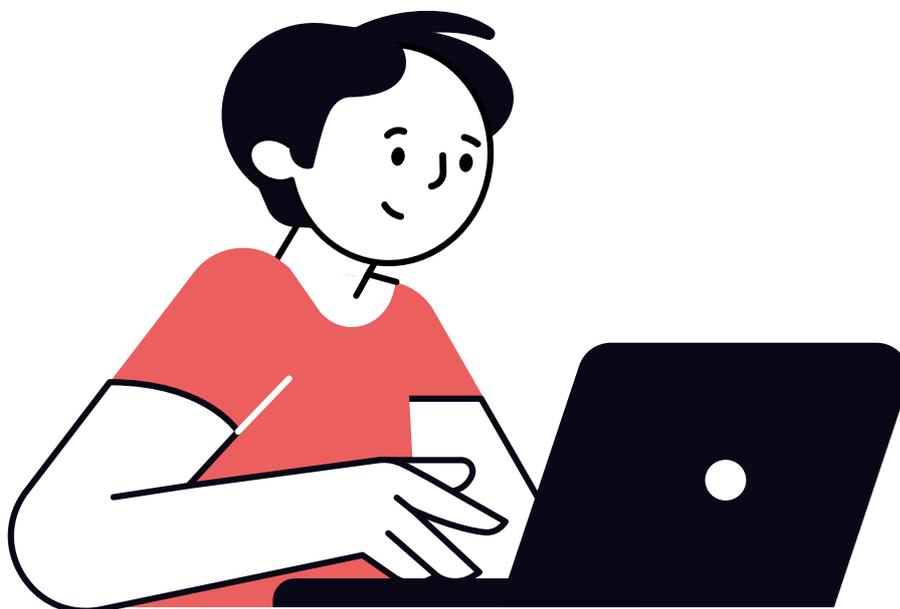


2

Enfants, jeunes et parents

Prestations et Bénéficiaires

	Montants	Bénéficiaires
Total Paje		29 143
Allocation mensuelle de base	53 669 453	20 508
Complément d'activité (CLCA, COLCA et PREPARE)	14 122 737	3 318
Paje complément mode de garde	130 601 120	14 519
Allocations Familiales	215 066 314	74 735
Complément Familial	40 955 844	14 149
Allocation de Rentrée scolaire	33 255 058	43 757



Petite enfance

La Caf du Bas-Rhin accompagne techniquement et soutient financièrement les établissements et services d'accueil de la petite enfance.

En 2024 on dénombre 11 843 places d'accueil du jeune enfant réparties comme suit (7 624 places PSU et 4 150 places PAJE):

- 119 multi-accueils (4 975 places)
- 387 micro-crèches dont 18 en mode PSU (195 places) et 369 en mode PAJE (4 150 places)
- 12 crèches collectives (649 places)
- 15 crèches familiales (1 042 places)
- 21 crèches parentales (328 places)
- 12 haltes garderies (245 places)
- 3 jardins d'enfants (associatifs) (190 places)

En 2024, les prestations de service versées aux gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance (eaje) représentent 50 306 287 €, contre 50 014 225 € en 2023.

Pour mieux connaître le public qui fréquente les Eaje en mode Psu, la Cnaf a généralisé le déploiement de Filoué (Fichier Localisé des Usagers d'Eaje). En 2024, la Caf 67 affiche un taux de retour de 93 %.

Assistants maternels et Relais Petite enfance

En 2024, on dénombre 56 Relais Petite Enfance (Rpe) dans le Bas-Rhin, auxquels il faut ajouter les 5 antennes du centre ressources petite enfance et handicap.

Les missions renforcées des relais se répartissent comme suit au sein du réseau :

- 43 % des Rpe se sont positionné sur la mission « **promotion renforcée de l'accueil individuel** »
- 30 % des Rpe sur la mission « **guichet unique** »
- 25 % sur la mission « **analyse de la pratique** ».

Pour renforcer l'attractivité de la profession, la Caf verse une prime d'installation d'un montant unique de 1200€ depuis le 1er juillet 2023. En 2024, 85 primes ont été versées pour un montant total de 101 400 € (102 primes en 2023 pour un montant total de 78 900 €).

Enfance et jeunesse



LE PLAN MERCREDI

Mis en œuvre depuis 2018, le Plan mercredi a pour objectif de **promouvoir des offres éducatives de qualité, de favoriser l'accès à la culture et au sport et de réduire les fractures sociales et territoriales** en mobilisant l'ensemble des ressources et des équipements locaux.

On dénombre, fin 2024, 16 Plans mercredi en vigueur.

Le partenariat technique avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) permet de suivre la validation des projets Educatifs de territoires et Plan mercredi par leur service.

Nouveautés

Partenariat

Depuis 2024, des réunions régulières sont planifiées sur l'année entre la Direction Académique des Services Educatifs Nationaux (DASEN), la Direction du SDJES et la Direction de la Caf.

Au nombre de 3 en 2024, elles ont permis de partager les actualités, échanger de points réglementaires, résoudre des problématiques sur des sujets tels que l'habilitation de sites périscolaires, le déploiement d'espaces familles dans les écoles, les appels à projets autour du numérique, le pass colo, les territoires éducatifs ruraux, les clas, ...

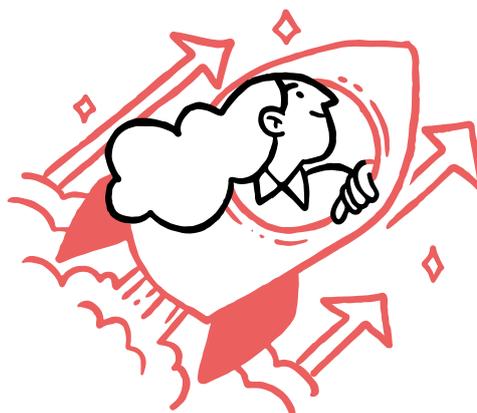
Taux de couverture « Accueil de loisirs sans hébergement »

Première année où les collectivités ont été interrogées pour recenser les places d'accueils de loisirs et les mettre en rapport avec le nombre d'enfants scolarisés ce qui permet de calculer un taux de couverture et de mieux mesurer les nécessaires développements en matière d'accueils de loisirs.

Projets jeunes "E lance toi"

61

En 2024 la Caf a soutenu **61 projets** (72 en 2023), pour un montant total de **85 000 €**, pour des initiatives portées par des jeunes de 11 à 25 ans, en vue de favoriser leur autonomie et contribuer à leur épanouissement dans le cadre de l'appel à projets « E lance-toi ».



La jeunesse et l'éducation au numérique

La Caf du Bas-Rhin poursuit son implication à l'éducation numérique par :

- Le soutien de la coordination départementale du dispositif des Promeneurs du Net, confiée à la Ligue de l'Enseignement, avec le financement d'1 poste permettant la promotion du dispositif, l'accompagnement et la mise en réseau des 40 promeneurs (au 31/12/2024) de 32 structures différentes. Le soutien de la Caf s'élève à 63 000 € en 2024.
- La poursuite du FIPEN (Fonds d'Innovation pour une Présence Educative sur le Net) dans une approche collégiale associant la Caf à la FDMJC, la FDCSC, l'UDAF et la Ligue de l'Enseignement qui a permis de soutenir 5 projets autour de l'éducation au numérique en 2024 pour un montant de 32 464 €.

En 2024, la Caf a continué le déploiement des agréments "prestation de service jeunes" avec 3 nouveaux agréments portant à 23 projets jeunesse agréés permettant le cofinancement de 24 équivalents temps plein d'animateurs jeunesse.

Depuis 2021, le pilotage et le financement des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (Paej) a été transféré à la branche Famille.

Les Paej offrent une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et peuvent accueillir les parents. Ces structures accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, sans rendez-vous, seul ou en groupe, jeunes ou parents souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation, dès lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant la santé de façon la plus large : mal-être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social, scolaire.

La Caf a poursuivi le travail d'accompagnement de l'Association ALT (Association de Lutte contre la Toxicomanie) qui gère 35 antennes fixes Paej sur notre département ainsi qu'une équipe mobile qui intervient sur 9 communautés de communes du Nord du département pour un soutien financier de 278 000 €.



Parentalité

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)



93 dossiers Clas

Environ **3 000 enfants et jeunes** ont bénéficié de **282 actions CLAS**, soit **93 dossiers** déposés dans le cadre de l'appel à projets 2024/2025 pour un montant de **804 770,17 €**.

Les actions parentalité (REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)



125 dossiers

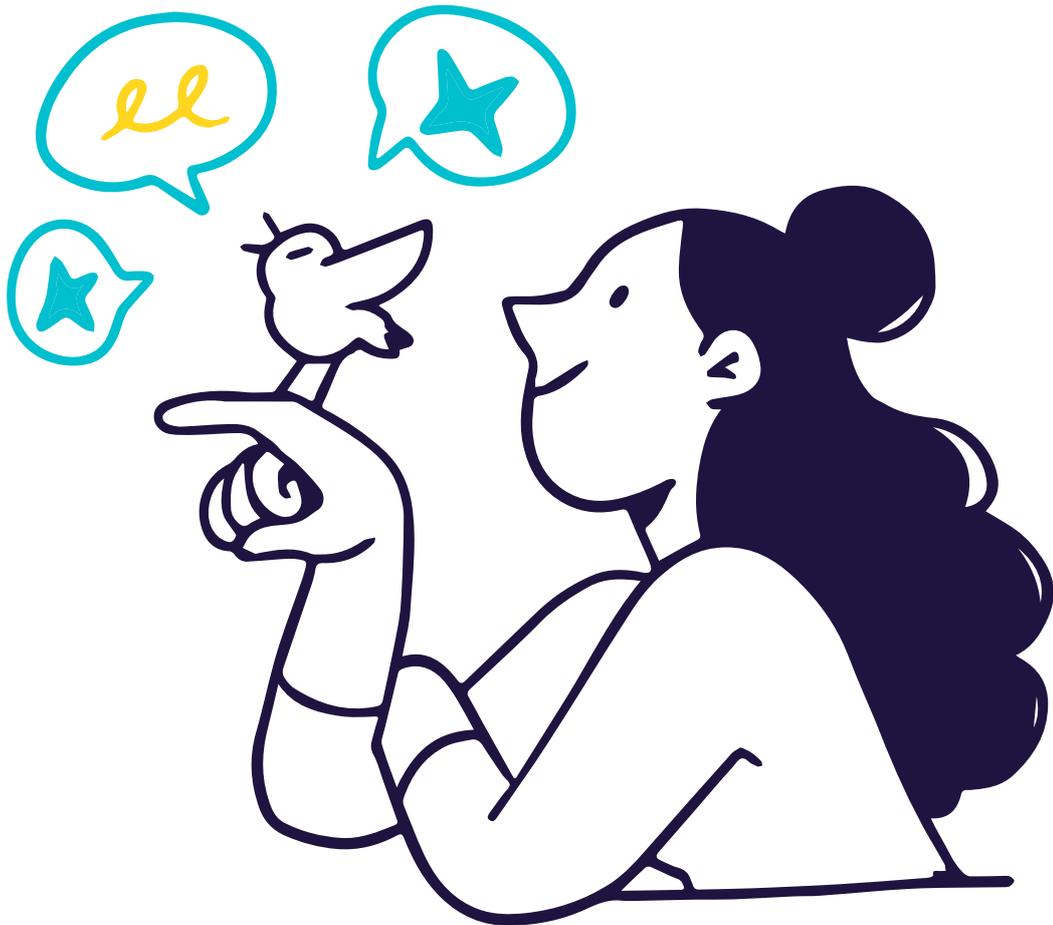
déposés contre 147 en 2023 pour un montant prévisionnel de **811 095 €** (+ 9,3% par rapport à l'année 2023)

3

Logement et cadre de vie

Prestations et Bénéficiaires

	Montants	Bénéficiaires
Allocation Logement Familiale	45 081 854	11 898
Allocation Logement Sociale	105 100 889	44 764
Aide personnalisée au logement	113 070 465	40 474



Logement

La Caf du Bas-Rhin poursuit son engagement en faveur du logement des jeunes et des plus précaires à travers le soutien de :

- **5 associations pour l'accompagnement et le logement** de jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, contribuant ainsi à leur continuité de parcours ;
- **2 associations de défenses de locataires** en tant qu'acteurs et partenaires de la lutte contre l'habitat indigne à laquelle la Caf prend part ;
- **1 association accompagnant les Gens du Voyage et les nomades sédentarisés** dans leurs problématiques d'habitat ;
- **1 association contribuant à l'animation des Fjt** au travers d'un dispositif culturel et numérique mobile.

Ce sont ainsi 172 716 € de Fonds Propres et 50 000 € de Fonds Publics et Territoires « Logement » qui ont été mobilisés en 2024 en soutien aux associations.

Sans oublier l'agrément d'un nouveau Foyer de Jeunes Travailleurs, portant à dix le nombre de résidences agréées, accompagnées et soutenues par la Caf sur le département au travers de la Prestation de Service FJT.

Le prêt d'équipement pour le logement

La Caf peut accorder sur certains critères aux allocataires un prêt d'un montant maximum de 1 000 € pour l'acquisition d'un article d'équipement pour le logement. Le prêt est remboursable dans un délai de 24 mois.



→ En 2024
2454 demandes
 ont été traitées

dont **50,45 %** pour des articles mobiliers,
44,03 % pour des articles électroménagers
 et **4,71 %** pour du multimédia (le solde
 correspond aux dépenses liées aux frais
 de livraison).

Lutte contre l'habitat indigne

- Faisant suite au DDELIND, la Caf a signé le PDLHI (Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne) pour les années 2024-2029 ;
- Les travaux pour un nouveau PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) sont arrivés à leur terme, resserrant le pilotage autour de l'Etat et de la CeA. La Caf du Bas-Rhin n'en reste pas moins un partenaire essentiel, rejoignant ainsi le Comité Technique en tant qu'acteur du logement pour les années 2025-2030.

Animation de la Vie Sociale

En 2024, les administrateurs de la Caf du Bas-Rhin ont poursuivi la mise en œuvre des orientations inscrites dans le Schéma départemental des services aux familles :

- Tendre à assurer la présence de structures Animation de la Vie Sociale (AVS) sur l'ensemble du territoire Bas-Rhinois à l'échelle des communautés de communes ;
- Consolider l'accompagnement des gens du voyage avec les deux collectivités territoriales concernées par la gestion d'un centre social dédié (Département et Eurométropole de Strasbourg) et la tête de réseau en charge de cette thématique.

Le travail partenarial quadripartite entre les trois têtes de réseau (Fédérations des centres sociaux du Bas Rhin et des Maisons des Jeunes et de la Culture ainsi que l'Union Départementale des associations familiales) et la Caf du Bas-Rhin, dans l'accompagnement des structures agréées « Animation de la Vie Sociale » sur le département, a pris fin au 31/12/24.

Fin 2024, le département compte :

- **50 Centres sociaux,**
- **66 Espaces de vie sociale** (Evs), agréés par la Caf.

Ces EVS sont des structures associatives de proximité développant des actions collectives visant le renforcement des liens sociaux et familiaux, l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement, ou encore la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

La « politique de la ville » : des actions en direction des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Les nouveaux Contrats de Ville nommés désormais "Engagements Quartiers 2030" ont été signés en 2024. Dans ce cadre, la Caf peut soutenir des projets en mobilisant le droit commun. 3 Contrats de Ville ont été signés sur le département :

- Strasbourg/Eurométropole,
- Haguenau/Bischwiller
- Saverne

4

Autonomie et aide à l'insertion sociale

Prestations et Bénéficiaires

	Montants	Bénéficiaires
Revenu de Solidarité Active	166 239 110	24 681
Prime d'Activité	167 588 141	76 152
Allocation Adulte Handicapé	196 093 478	19 461
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé	14 056 669	3 271
Allocation de Soutien Familial	47 994 329	13 068



Forums répit handicap à destination des familles et des professionnels

- Le 13 Février à Benfeld s'est tenu le Forum « **Je suis parent d'un enfant en situation de handicap, j'ai besoin de répit : quelles solutions ?** »
- Le 27 septembre à Reichshoffen a eu lieu le Forum « **Répit des aidants** », dédié aux familles de personnes en situation de handicap, avec pour but d'informer sur les solutions de répit.

La Caf tenait un stand d'information avec les prestations mobilisables pour les enfants en situation de handicap et les dispositifs d'aides aux partenaires pour l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Les informations sont relayées auprès de nos allocataires : Campagnes mails/sms et caf.fr.

Création d'un Laep inclusif avec le soutien de la CAF et l'Association des Parents et Personnes Handicapées Intellectuelles et de leurs Amis

L'Apedi porte le projet d'un lieu d'accueil enfant parent (Laep) inclusif départemental qui propose deux volets d'intervention :

- une fonction ressources à destination de l'ensemble des laep du département : possibilité d'immersion pour des accueillants de laep, échanges et soutien entre accueillants de laep, partage de pratiques, informations, sensibilisations, voire interventions dans les différents laep.... cette fonction ressources a démarré en 2024.
- un accueil classique (à compter de 2025) ouvert à tous les adultes référents et les jeunes enfants, qu'ils soient concernés ou non par une situation de handicap.

L'accompagnement des familles par les travailleurs sociaux de la Caf

L'intervention sociale à la Caf contribue au parcours de vie des familles en détectant les situations de vulnérabilité et en offrant la possibilité d'un accompagnement social global. Elle complète ainsi l'offre d'accompagnement administratif des allocataires (traitement des droits, versement des prestations, gestion des dossiers allocataires).

Le Service d'Interventions Sociales travaille au quotidien en transversalité avec l'ensemble des services de la Direction du Service à l'Allocataire. Nos missions et activités ont évolué ces dernières années pour devenir de plus en plus diversifiées et transverses à l'ensemble des directions et notamment la Direction de l'Action territoriale.

Nous nous adressons à un public très diversifié et à toutes les catégories de public de l'approche populationnelle (personnes isolées, bénéficiaires AAH, ETI, monoparents, vulnérables...).

Le Service d'Intervention Sociale contribue à l'amélioration de nos offres et facilite la lisibilité et la transversalité tant en interne qu'en externe.

Il a permis en 2024 à 545 professionnels (partenaires) ainsi qu'à 165 agents en interne d'être sensibilisés ou formés à nos dispositifs et circuits (sensibilisation et appui métier sur la thématique de la séparation, des violences conjugales, décès...).

En 2024, les travailleurs sociaux ont accompagné 1 642 familles, dont 82 % sont des familles monoparentales.

Les aides au départ en vacances (Avf et Ave)

Chaque année, la Caf permet à des familles précaires et à leurs enfants d'accéder à des vacances à moindre coût grâce aux aides Vacaf. L'aide aux vacances des familles (Avf) et l'aide aux vacances des enfants (Ave) sont des dispositifs permettant une prise en charge d'une partie de l'hébergement dans des centres labellisés.

En 2024, 1 773 familles, soit 2 495 adultes et 4 208 enfants, ont bénéficié de l'aide aux vacances des familles (dont 1051 (59,28%) familles monoparentales).

Par ailleurs, 1258 enfants sont partis en colo grâce à l'aide aux vacances des enfants (Ave), soit 485 séjours.

Une aide au transport a également été mise en place. 1471 familles en ont bénéficié en 2024.

→ **1773 familles**
ont bénéficié de l'aide
aux vacances

L'aide au départ en vacances sociale (Avs)

Pour certaines familles, au-delà de l'aspect financier, ce peut être l'aspect organisationnel, situationnel ou logistique, qui devient un frein au départ en vacances. Avec le dispositif Vacaf Avs (aide aux vacances sociales), la Caf va au-delà du seul soutien financier et propose un véritable accompagnement jusqu'aux vacances en elles-mêmes, grâce à l'action des travailleurs sociaux.

En 2024, 14 projets Avs ont bénéficié à 437 personnes (117 familles, dont 162 adultes et 266 enfants). Ces projets, pilotés par la Caf, ont été menés à la fois par des travailleurs sociaux Caf (4 projets), par les référents famille des centres sociaux (9 projets) et par l'Association Générale des Familles (1 projet).

→ **14 projets Avs**
ont bénéficié à
437 personnes



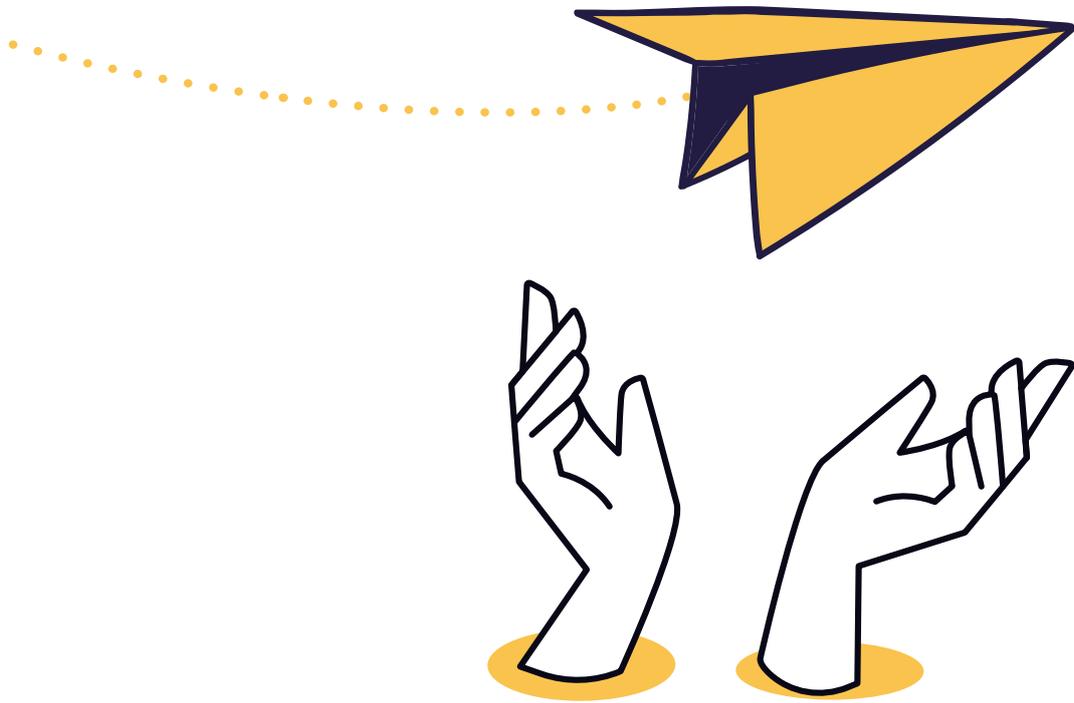
Les aides aux projets familiaux

Les aides aux projets familiaux ont pour vocation de soutenir la réalisation de projets élaborés avec les familles afin de faire évoluer leur situation. Il s'agit d'une aide financière non remboursable dont le montant varie en fonction du projet. La demande d'aide financière s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'accompagnement de la famille par un travailleur social.

→ En 2024
219 demandes
ont obtenu un accord

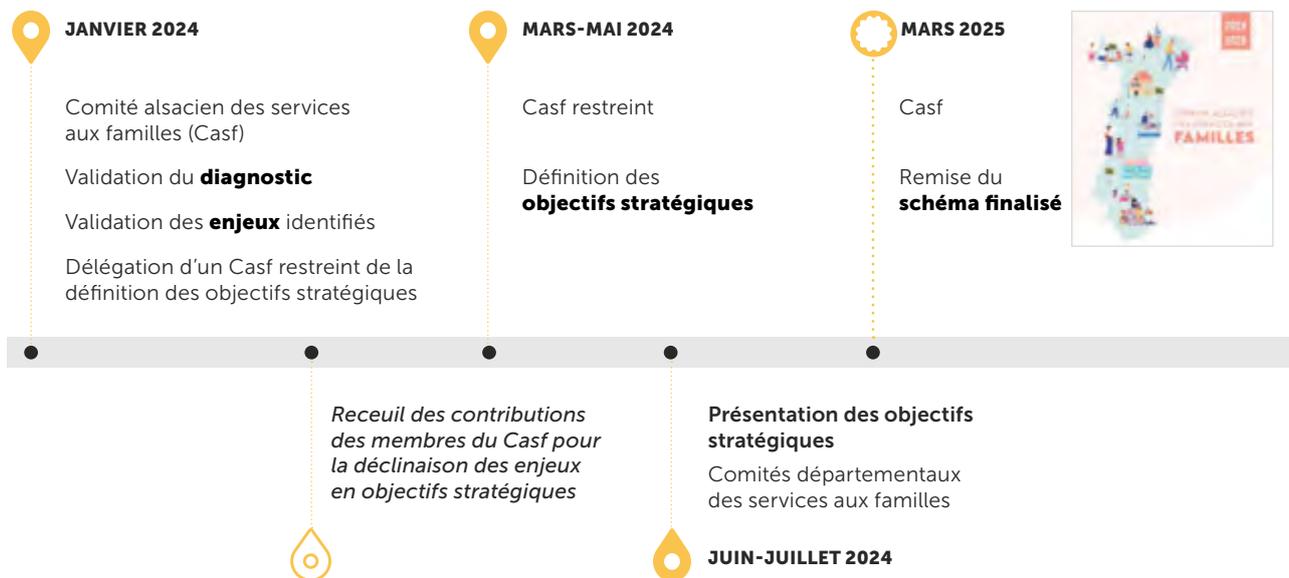
5

Partenaires et territoires



Le Schéma alsacien des services aux familles (SASF)

2024 a été l'année de l'élaboration du schéma :



Chacune des deux Caf (67 et 68) assure le pilotage des enjeux suivants à l'échelle départementale, dans une logique de partage et de mutualisation des résultats obtenus :

- Développer quantitativement l'offre d'accueil du jeune enfant tout en préservant et encourageant la diversité des modes d'accueil – Développer l'accès des parents en insertion aux modes d'accueil
- Poursuivre le maillage de l'offre parentalité sur les territoires

La Région Grand-Est assure le pilotage de l'enjeu suivant à l'échelle alsacienne :

- Répondre au manque de professionnels dans les services aux familles en promouvant davantage les métiers des services aux familles

Dans le Bas-Rhin, deux comités départementaux se sont tenus en 2024 :

- Un comité dédié à la petite enfance le 13 juin 2024 qui a permis de définir des groupes de travail sur les enjeux prioritaires
- Un comité dédié à la parentalité le 5 septembre 2024 pour notamment valider les financements CLAS pour l'année scolaire 2024/2025

Conventions territoriales globales

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention partenariale signée entre la Caf et une communauté de communes ou une/des commune(s) qui vise à élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné. Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Il s'agit d'un contrat multi thématique qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le logement, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale...

→ La Caf a signé au total
37 Conventions
Territoriales
Globales



3 d'entre elles ont été renouvelées en 2024 :

- Strasbourg
- Lingolsheim / Illkirch / Ostwald
- Eckwersheim / Lampertheim / Mundolsheim / Vendenheim

Le réseau des Chargés de coopération

→ Fin 2024, la Caf co-finance

69,10 équivalents
temps plein
pour un montant de
2 093 082,78 €



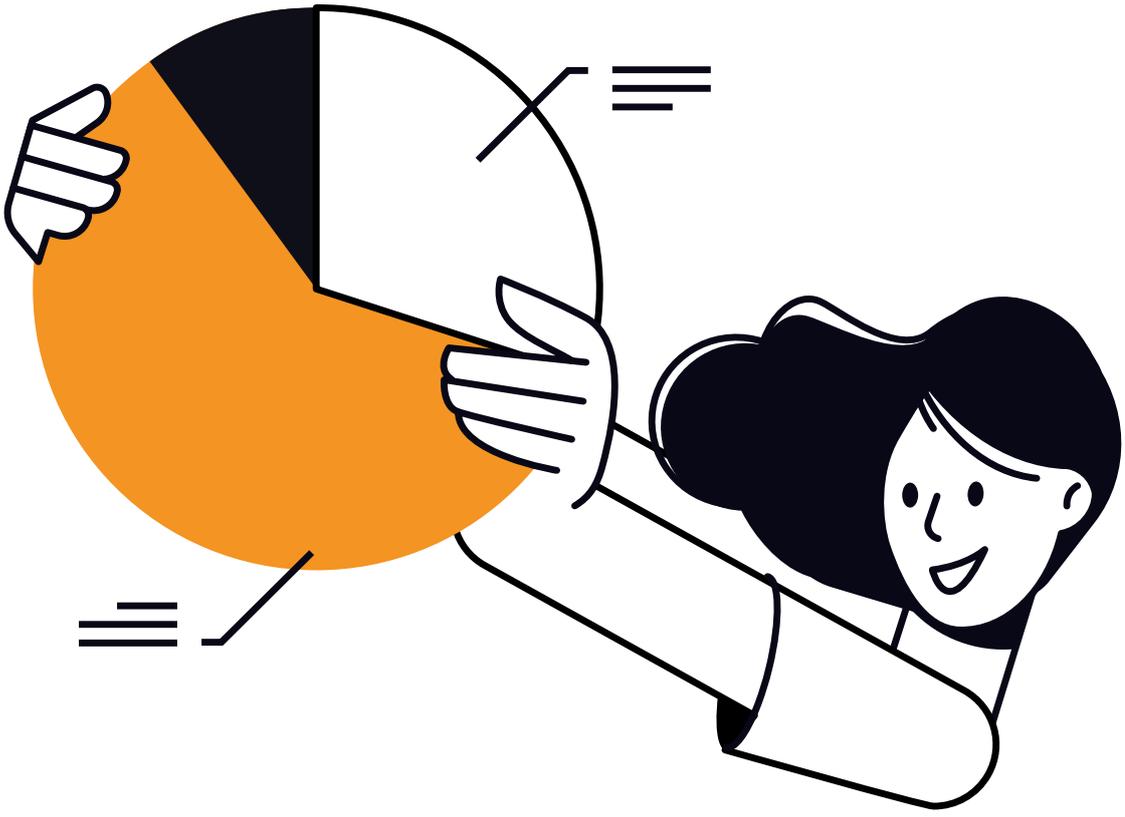
Les chargés de coopération sont des interlocuteurs privilégiés pour le développement des conventions territoriales globales et cette proximité rend nécessaire une écoute active et des rencontres régulières pour les soutenir dans leur action.

Ces temps d'échange visent à :

- **Donner du sens** à leur mission et à leur rôle
- **Créer un espace** propice au partage d'expériences
- **Partager des informations** adaptées à leurs besoins

6

Le conseil d'administration



Le Conseil d'Administration

Nouveau mandat installé le 16 février 2022

Frédérique MEYER
Présidente

Annick SUDERMANN
1ère Vice-Présidente

Fabrice KIEHL
2ème Vice-Président

Catherine ROTH-MAURER
3ème Vice-Présidente

Représentants des assurés sociaux

Titulaires :	Laetitia COPETTI - Manuel SANTIAGO	CGT
Suppléant :	Arash EMAMI	CGT
Titulaires :	Didier GLATH - Catherine JAEGLE	CGT-FO
Suppléants :	Yves BERNAUER - Tania HAENEL	CGT-FO
Titulaires :	Jean-Marc HOFFART - Annick SUDERMANN	CFDT
Suppléants :	Jean-André BARATTO - Pascale RAUSCHER	CFDT
Titulaire :	Patricia MULLER	CFTC
Suppléant :	Olivier SCHWINTE	CFTC
Titulaire :	Frédérique MEYER	CFE-CGC
Suppléant :	Henry THOLAS	CFE-CGC

Représentants des employeurs et des travailleurs indépendants

Titulaires :	Diane AISSAOUI – Jérôme DIPPERT	MEDEF
Suppléants :	Vanessa FORTENBACH – Simone STANISLAS	MEDEF

Titulaires :	Marie-Madeleine BARRILE Fabrice KIEHL – Philippe LLERENA (jusqu'en novembre) Guillaume DE MAXIMY (à partir de décembre)	CPME
Suppléant :	Yves SCHMITT	CPME
Titulaires :	Hervé BALL – Xavier OSTER	U2P
Suppléante :	Aude KIRBIHLER	U2P
Titulaire :	Mohamed BOUJANA	FNAE
Suppléant :	Bernard BAUDE	FNAE

Représentants des associations familiales

Titulaires :	Pierre BOESCH – Didier FUCHS Mariette LANOIX - Catherine ROTH-MAURER	UNAF-UDAF
Suppléants :	Martine AMRHEIN – Claire-Lise HEL Frédéric GIRARD – Jérémy KOLBECHER	UNAF-UDAF

Personnes qualifiées

Cathy BALD – Céline CLEMENT – Adeline HUGUENY – Alexis MOREAU

Représentants du Personnel

Collège Cadres :	Frédéric NATENZOHN (titulaire)	CFE-CGC
Collège Employés :	Nadjoua DJELLAT (titulaire) Jannique PAYSSERAND (titulaire) Ahmed ELAMIN (Suppléant) Arnaud KAPFER (Suppléant)	FO CFDT FO CFDT

L'équipe de direction

Directeur

Francis BRISBOIS

Directrice Comptable et Financière en charge du service Informatique

Estelle DEJARNAC

Directrice Adjointe en charge de la Direction du Service à l'allocataire

Karine AUGUY

Sous-Directeur en charge de la Direction de l'Action Territoriale

Frédéric EGELE

Sous-Directeur en charge des services Ressources Humaines

Alain JOZROLAND



**Caisse d'Allocations
Familiales du Bas-Rhin**

22 route de l'hôpital
67092 Strasbourg cedex

www.caf.fr